



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2025 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Tous mobilisés pour une ville durable !



Collecte des emballages et papiers

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & LES PAPIERS

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers !**

Les bacs doivent être sortis **la veille de la collecte après 18h.**

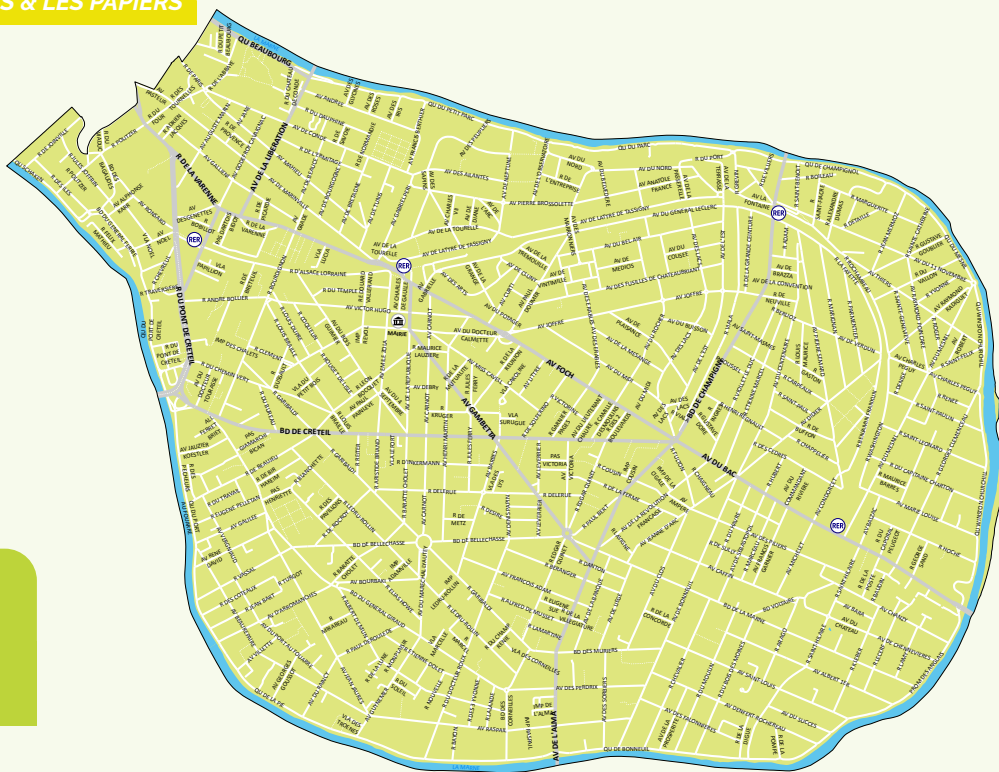


Mercredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



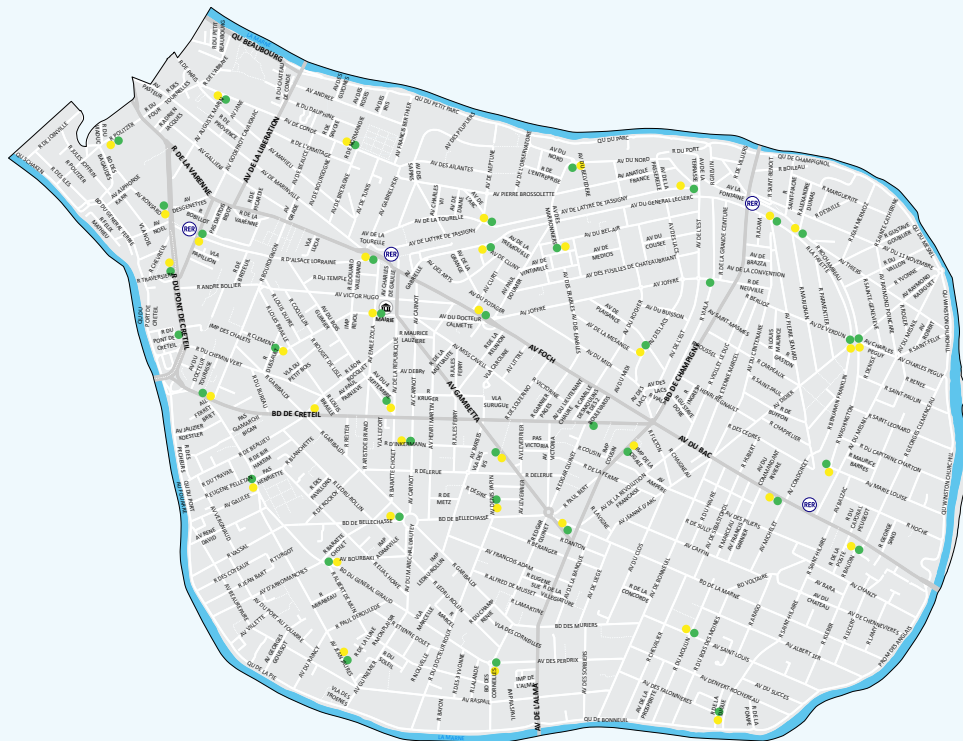
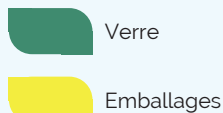
Bornes d'apport volontaire

Vos déchets d'emballages en verre sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire vertes implantées dans votre Ville.

Des bornes d'apport volontaire pour les emballages ménagers sont également disponibles.

Retrouvez l'emplacement des bornes d'apport volontaire sur la carte interactive disponible sur le site internet de Paris Est Marne&Bois : <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets>.

Attention : le dépôt de vrac n'est pas autorisé à côté des bornes d'apport volontaire



Collecte des végétaux

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

Vos végétaux sont collectés toute l'année. Ils sont à déposer dans un **bac marron** ou un **sac kraft** la veille de la collecte après 18h.

Les sacs sont **distribués au porte-à-porte**, sur appel au **01 48 71 59 13**, ou bien à l'adresse mail environnement@pemb.fr.

Lundi matin

Mardi matin

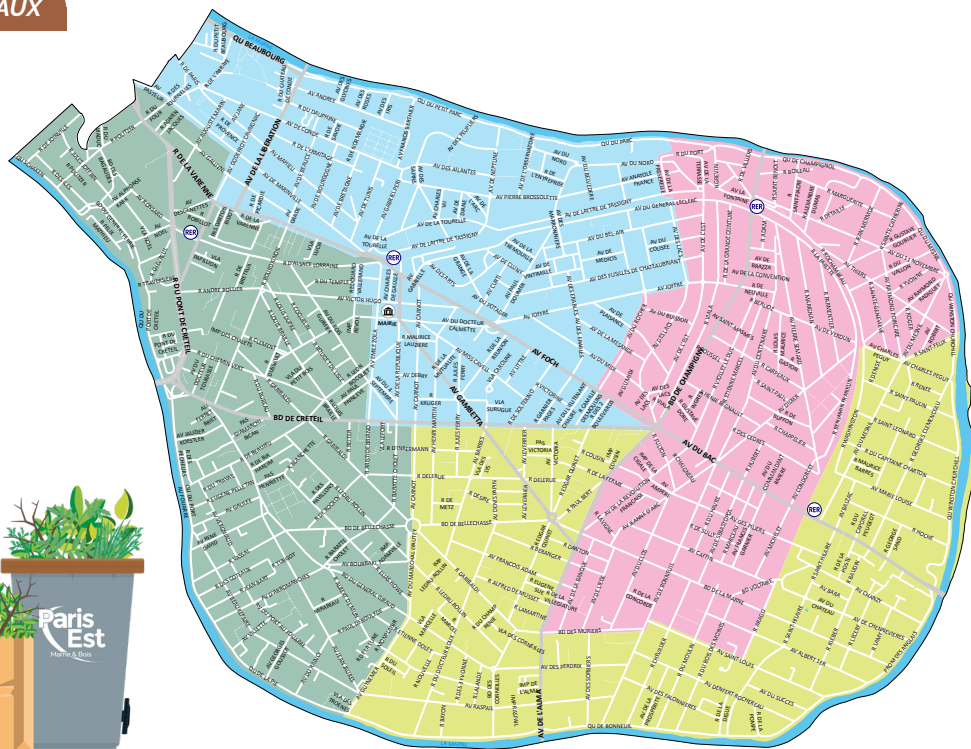
Jeudi matin

Vendredi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac ou sac kraft ?

Rendez-vous page 8 pour (re) découvrir nos consignes de tri !



Collecte des déchets alimentaires

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos déchets alimentaires peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire installés sur Saint-Maur-des-Fossés.

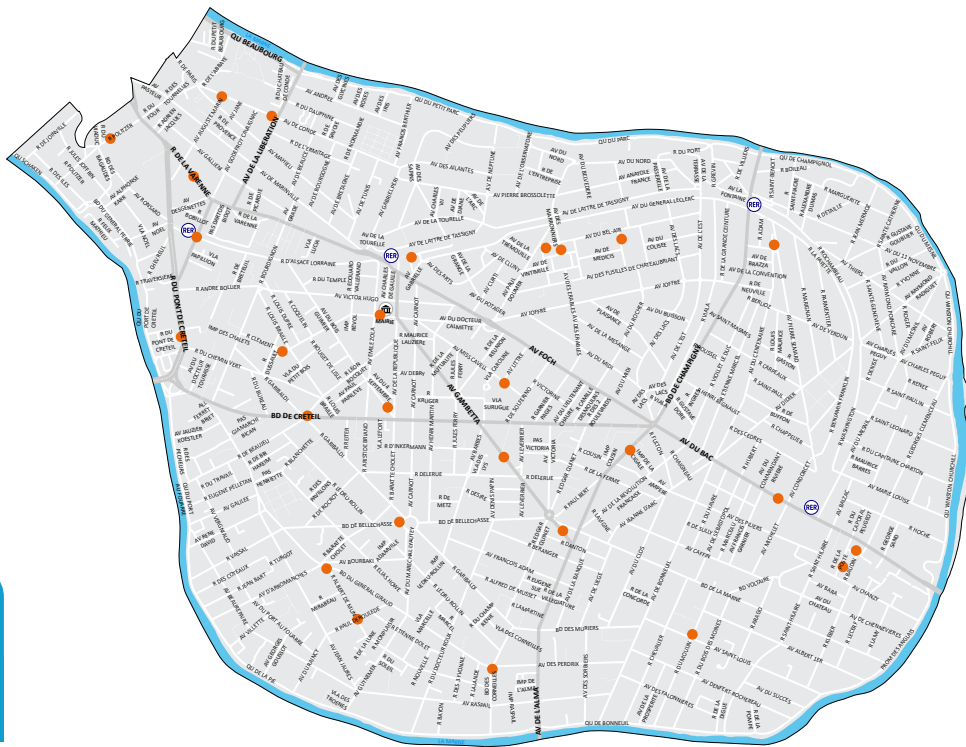
Il vous est possible de récupérer un **bioseau** auprès des services techniques de Saint-Maur situés **au 52 avenue Barbès**, du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 15h30, ou d'effectuer une demande de **bioseau** auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement@pemb.fr**

Déchets
alimentaires



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

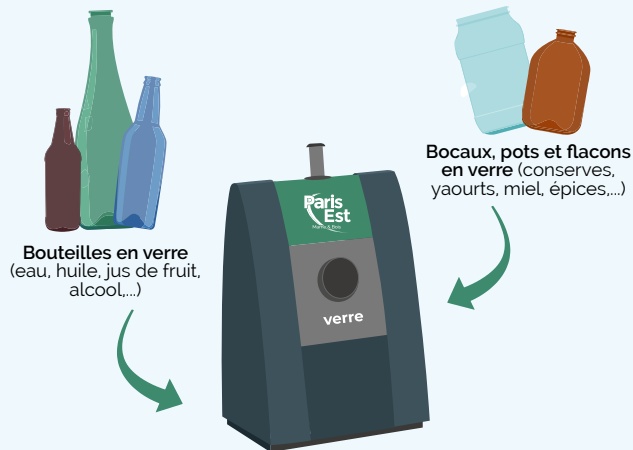
Rendez-vous page 9 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Comment bien trier vos déchets ?

BORNE VERTE : EMBALLAGES EN VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Un doute ?
Scannez-moi !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques



Pas de vêtements

BAC MARRON (OU SAC KRAFT) : VÉGÉTAUX

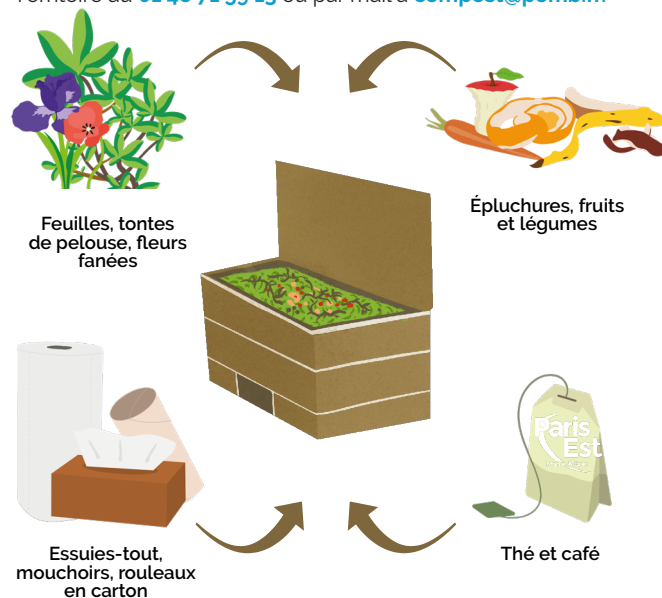
Nous vous remercions de bien vouloir attacher vos déchets végétaux en **fagot de 1m50 maximum** et de déposer des branches de 2 cm de diamètre au plus.



COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction.

Vous pouvez récupérer un **bioseau** pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Saint-Maur situés au **52 avenue Barbès**, du lundi au vendredi, **de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30**, ou auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à compost@pemb.fr.



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer un **bioseau** pour transporter vos déchets alimentaires auprès des services techniques de Saint-Maur situés au **52 avenue Barbès**, (du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 13h30 à 15h30), ou auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement** réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

La démarche zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code ou écrire à zerodechet@pemb.fr

La démarche réparation et réemploi

Le Territoire Paris Est Marne & Bois a ouvert sa ressourcerie intercommunale, sur l'écosite de Port de Bonneuil-sur-Marne en janvier 2024.

Elle gère :

- La collecte d'objets en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation en réemploi, ou sinon recyclage.
- La valorisation par le tri, contrôle, nettoyage en vue de leur redonner de la valeur.
- La revente directe à faible prix
- La sensibilisation à l'environnement auprès de tous les citoyens.

Retrouvez toutes les informations pratiques d'accès, modalités de dons, catégories d'objets acceptés/ refusés, via le lien suivant :

<https://ressourcerie.pemb.fr> !



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Autres acteurs du réemploi et de la réparation :

Pour trouver un acteur du don ou du réemploi au plus proche de chez vous, consultez la page web dédiée.

Longue vie aux objets !



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à les réparer ou les réemployer (cf. page 10 pour plus de détails).

L'enlèvement de vos encombrants se fait via **ClicRDV** sur :

<https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles et de déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...). Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)



Déchets électriques et électroniques

Des collectes à domicile pour les gros appareils électroménagers sont nouvellement accessibles aux habitants de Paris Est Marne & Bois, grâce au dispositif **Jedonnemonelectromenager.fr**, mené en partenariat avec Ecosystem.

La prise de rendez-vous se fait via le lien suivant : <https://www.jedonnemonelectromenager.fr>

Vous avez un ou plusieurs téléphones portables inutilisés qui encombrant vos tiroirs ? Vous avez la possibilité de faire un geste solidaire et environnemental grâce au dispositif **Jedonnemontelephone.fr**, mené en partenariat avec Ecosystem

Pour imprimer une étiquette à coller sur votre propre enveloppe ou commander une enveloppe pré-affranchie, cliquez-ici :

<https://www.jedonnemontelephone.fr/>



Pensez aux collectes solidaires !

Ecosystem organise 1 à 2 fois par trimestre la **collecte de vos équipements électriques et électroniques**. Il garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE.

Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune, rendez-vous sur www.parisestmarnebois.fr et les réseaux sociaux.

ecosystem

Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 84 voie Sonia Delaunay
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 320 avenue Victor Hugo
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 177 rue de Metz
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 59 route de l'Île Saint-Julien
- Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

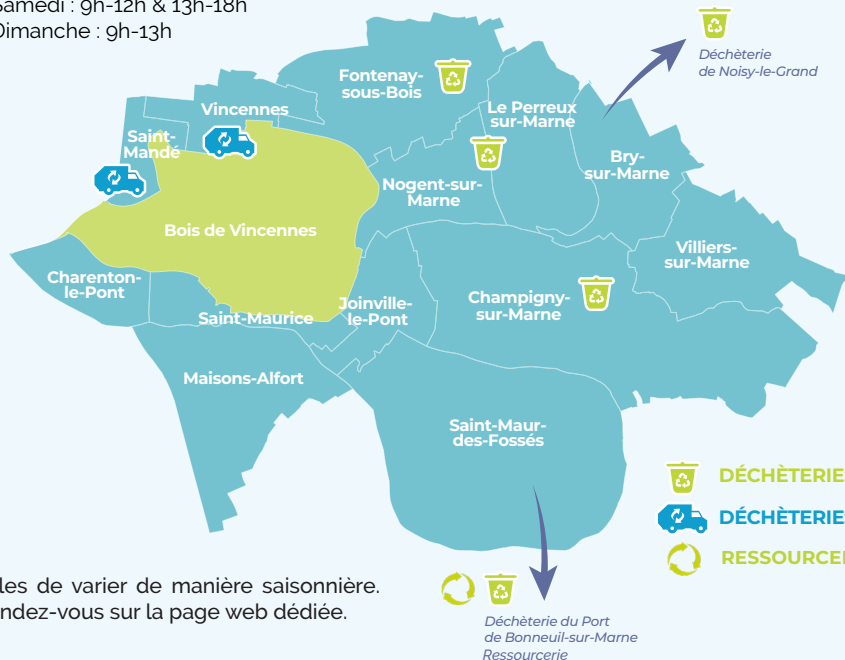
NOISY-LE-GRAND

- 9 Rue de la Plaine
- Lundi : 14h-17h
- Mardi : 9h-12h & 14h-17h
- Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
- Samedi : 9h-12h & 13h-18h
- Dimanche : 9h-13h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)



Les horaires d'ouverture sont susceptibles de varier de manière saisonnière. Pour obtenir l'information la plus à jour rendez-vous sur la page web dédiée.



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr